

LES ASSOCIATIONS REUNIES DE BUETHWILLER,

vous invitent à leur

28ème MARCHÉ AUX PUCES

à BUETHWILLER

(près de Dannemarie)

LE DIMANCHE 31 AOUT 2025

De 07h00 à 17h00

Emplacements numérotés, Location 10 euros les 5 mètres (emplacement voiture à côté du stand).

REPAS SUR PLACE – BUVETTE – SANDWICHES – PATISSERIES (Réservés par les organisateurs).

Les inscriptions seront prises en considération dès réception du talon dûment rempli, et accompagné d'un chèque

au nom de : **A.P.P. Buethwiller**

ou : **Amicale des donneurs de sang Buethwiller**

Buethwiller Animation Loisir

✂

POUR LES PARTICULIERS :

ATTESTATION (1)

Je soussigné(e)

Nom..... Prénom(s).....

Né(e) le..... à

Demeurant à

Titulaire de la pièce d'identité

- nature et n° - indication de l'autorité qui l'a délivré

Propriété du véhicule immatriculé.....

Exposant du marché aux puces se déroulant :

Le 31 Aout 2025 à Buethwiller

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés
- ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation

Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

Fait à..... le.....

Signature.....

(1) Retour du talon d'inscription avant le 31aout 2025

✂

POUR LES COMMERCANTS :

INSCRIPTION (1)

Nom..... Prénom(s).....

Né(e) le..... à

Demeurant à

Numéro d'inscription au registre du commerce :

Signature.....

(1) Retour du talon d'inscription avant le 31 aout 2025

28eme MARCHE AUX PUCES – FLOHMARKT
DES ASSOCIATIONS REUNIES DE BUETHWILLER

Utilisez le talon de réservation au verso de la présente feuille en le retournant accompagné de votre paiement ainsi que d'une photocopie de votre carte d'identité ou de votre permis de conduire à

Mr. Jean-Marc RUFF 6B rue Principale
Mme LABRELL Patricia 10 rue Principale

68210 BUETHWILLER
68210 BUETHWILLER

Tel : 0951178480
Tel : 0630553577

REGLEMENT DU
28eme MARCHE AUX PUCES – FLOHMARKT

Le marché aux puces est ouvert à tous à condition de renvoyer le talon-réponse totalement rempli et accompagné du paiement ainsi que d'une photocopie de votre carte d'identité ou du permis de conduire ou de votre registre du commerce.

Les stands de boissons et denrées alimentaires sont interdits puisque réservés par les Associations Réunies.

La vente d'armes blanches et à percussion est strictement interdite.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement .

Les animaux doivent être tenus en laisse.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d'accident qui pourraient survenir dans le périmètre de la manifestation. Chaque exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état correct.

Heures d'ouverture : 06h00 à 07h00 pour l'installation début de la vente à 07h00. Tout emplacement non occupé à 08h00 pourra être ré-attribué par les seuls organisateurs. En cas de non respect de ce règlement les Associations seront seules juges, et pourront procéder à l'exclusion, en faisant appel aux autorités locales si besoin est.

Ce règlement a été déposé à la mairie de BUETHWILLER et à la gendarmerie de DANNEMARIE.

Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisines de celui-ci, violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles 321-1 à 321-8, R.633-1 à R.633-5 et R.635-3 à R.635-7 du Nouveau Code Pénal.

Tout professionnel participant à un marché aux puces les dimanches ou jours fériés, en infraction aux dispositions des articles 41.a, 41.b, 105.a et suivants du Code local des Professions (loi du 26 juillet 1900) et des arrêtés préfectoraux pris en application dudit Code, est passible des sanctions prévues en son article 146a.

Toute personne se livrant au travail clandestin ou ayant recours sciemment aux services d'un travailleur clandestin est passible des sanctions prévues aux articles L.362-3 à L.362-6 du Code du Travail.